

Présentation brève et synthétique des budgets et des comptes administratifs.

1) ELEMENTS DE CONTEXTE

Dans un cadre juridique et financier instable imposé par l'Etat, la Commune de Chevigny-Saint-Sauveur a depuis 3 années pour objectif de maîtriser ses dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges de manœuvre en investissement. Les dépenses d'investissement ont pour objectif de dynamiser le territoire, améliorer le cadre de vie des Chevignois et de créer de l'activité pour les entreprises.

2) PRIORITE DU BUDGET

La priorité du budget est la conservation des marges de manœuvre en termes d'épargne brute et nette. Une épargne forte permet de dynamiser la commune au travers d'investissement visant à améliorer le cadre de vie des Chevignois.

3) RESSOURCES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2013 - CA 2018							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
011 charges à caractère général	2 509 093	2 743 367	2 941 747	2 502 517	2 489 405	2 475 099	-0,57%
012 charges de personnel	5 244 630	5 609 493	5 432 291	5 425 655	5 448 966	5 496 767	0,88%
014 atténuations de produits	17 025	28 669	42 093	73 588	90 260	83 572	-7,41%
65 autres charges de gestion courante	986 166	1 098 839	1 002 741	818 760	796 567	835 209	4,85%
66 charges financières	310 016	295 558	270 476	245 246	216 852	206 300	-4,87%
67 charges exceptionnelles	757 147	3 898	17 016	6 194	62 583	4 809	-92,32%
Dépenses réelles de fonctionnement	9 824 077	9 779 825	9 706 365	9 071 960	9 104 633	9 101 756	-0,03%
Dépenses d'ordre	1 075 147	322 266	396 073	675 210	392 510	645 000	64,33%
Total section de fonctionnement	10 899 225	10 102 091	10 102 438	9 747 170	9 497 143	9 746 756	2,63%

Entre 2017 et 2018, les dépenses réelles de fonctionnement enregistrent une baisse de 0.03%

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2013 - CA 2018							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
013 atténuation de charges	202 190	341 325	395 231	334 948	341 330	153 184	-55,12%
70 vente de produits et de prestations	867 144	885 494	1 139 493	759 993	830 384	866 583	4,36%
73 impôts et taxes	8 025 038	8 295 391	7 647 567	7 794 856	8 055 133	8 211 170	1,94%
74 dotations, participations	2 036 969	2 163 724	1 798 247	1 573 691	1 446 018	1 405 625	-2,79%
75 autres produits de gestion courante	125 803	126 221	129 868	136 127	140 027	104 657	-25,26%
76 produits financiers	43	36	28	28	24	27	13,33%
77 produits exceptionnels	752 182	25 569	182 679	379 123	8 687	410 191	4622,00%
Recettes réelles de fonctionnement	12 009 369	11 837 759	11 293 113	10 978 767	10 821 602	11 151 437	3,05%
Recettes d'ordre	23 988	1 433	8 035	54 853	657 422	10 349	-98,43%
002 résultat reporté	2 344 696	1 895 613	1 415 956	1 504 061	1 722 998	2 851 839	65,52%
Total section de fonctionnement	14 378 053	13 734 805	12 717 104	12 537 681	13 202 022	14 013 625	6,15%

Entre 2017 et 2018, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3.05%.

La section de fonctionnement est donc maîtrisée ce qui permet de dégager des marges de manœuvre financières afin d'investir.

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2013 - CA 2018							
	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2017/2018
10 dotations	0	0	0	0	0	0	
16 emprunts	953 548	985 387	889 822	1 248 380	802 269	847 152	5,59%
20 immobilisations incorporelles	33 047	9 108	28 407	3 798	15 124	5 040	-66,68%
21 immobilisations corporelles	335 941	697 239	176 009	187 174	114 012	662 982	481,50%
23 immobilisations en cours	1 894 782	1 371 018	597 255	482 409	441 214	648 809	47,05%
opérations d'équipement	2 294 718	829 231	918 804	213 197	568 500	1 406 447	147,40%
45 opérations pour comptes de tiers	0	0	538 037	279 625	0	5 028	
autres dépenses	0	0	0	0	0	0	
Dépenses réelles d'investissement	5 512 035	3 891 984	3 148 333	2 414 583	1 941 118	3 575 458	84,20%
Dépenses d'ordre	693 542	1 433	8 035	54 853	657 422	10 349	-98,43%
Déficit reporté	0	1 145 315	2 040 320	947 945	232 764	114 664	-50,74%
Total section d'investissement	6 205 577	5 038 731	5 196 687	3 417 381	2 831 304	3 700 472	30,70%

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 84.20% entre 2017 et 2018. Ceci traduit une politique dynamique en termes d'investissement.

Dans le budget 2019, les crédits ouverts en recettes réelles de fonctionnement sont arrondis à 10 655 000 euros contre 10 388 000 euros dans le budget 2018. Le budget 2019 prévoit donc une hausse d'environ 264 000 euros de recettes réelles de fonctionnement.

Dans le même temps, les crédits alloués dans le budget 2019 aux dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté d'environ 64 000 euros soit 0.67% de hausse. Dans le budget prévisionnel 2019, la hausse des dépenses (60 000 euros) est absorbée par la hausse des recettes (+264 000 euros).

En 2019, la section d'investissement offre un programme ambitieux qui est financé, par le fonds de roulement, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, les ressources propres d'investissement et l'emprunt.

4) MONTANT CONSOLIDÉ

Le montant consolidé des budgets de la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur est de 27 818 568.19 euros en dépenses et de 30 948 457.44 euros en recettes.

5) CREDITS D'INVESTISSEMENT ET LE CAS ECHEANT DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Les dépenses d'équipement							
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dépenses d'équipement (chap. 20-21-23)	2 085 424	4 558 488	2 906 596	1 720 474	886 578	1 138 850	3 596 461 <i>Dont RAR</i> 873 183
Emprunts	2 000 000	652 785	0	0	420 000	1 000 000	0

En ce qui concerne l'exercice écoulé, le montant total des dépenses d'équipement payées et/ou engagées est de 3 596 461 € soit un niveau de consommation des crédits ouverts de 92,25 %. Hors restes à réaliser, le montant total des dépenses d'équipement payé devrait s'élever à 2 723 278.34 euros (soit 69.85 % des crédits ouverts).

Rapportées au nombre d'habitants, les dépenses d'équipements s'élèvent à :

Dépenses d'équipement payées et engagées	Dépenses d'équipement hors RAR	Moyenne départementale (4 communes)	Moyenne Régionale (15 communes)	Moyenne Nationale (529 communes)
304.30 €/Hab	230.42 €/Hab	308 €/Hab	266 €/Hab	300 €/Hab

En ce qui concerne l'investissement, l'année 2018 aura été notamment marquée par :

- La réalisation et l'engagement de travaux d'accessibilité sur les bâtiments (écoles, structures sportives...) et la voirie (132 000 €),
- La fin des travaux de rénovation et l'équipement de la salle des mariages (90 000 €),
- Le renforcement de la charpente du COSEC (165 000 €),
- La réalisation des travaux sur le gymnase BOIVIN (1 250 000 €),
- La réalisation de travaux de voirie et de réseau (500 000 €),
- L'équipement de la médiathèque en ressources documentaires (75 000 €).

Le budget principal 2019 a prévu un montant d'investissement ambitieux de l'ordre de 3 500 000 et décliné selon les axes suivants :

Amélioration du cadre de vie (1 000 000 €) avec notamment :

- L'aménagement des espaces verts et urbains (175 000 €),
- L'aménagement du quartier des poètes (90 000 €),
- L'accessibilité des bâtiments et de la voirie (130 000 €),
- La réalisation de travaux de voirie (270 000 €).

Enfance (900 000 €) avec notamment :

- Le raccordement en fibre optique des écoles (300 000 €),
- Les travaux de rénovation énergétique pour le groupe scolaire Ez Allouères (300 000 €),
- L'équipement des écoles en moyens informatiques (75 000 €),
- Le lancement de l'étude relative à la rénovation de l'école Buisson Rond (30 000 €).

Lien social (575 000 €) avec notamment :

- Le lancement des études relatives à la rénovation et à l'extension du gymnase Coubertin (60 000 €),
- L'aménagement de la cour de l'école de musique (30 000 €),
- L'équipement de la médiathèque (70 000 €),
- L'équipement des infrastructures sportives (50 000 €),
- La réalisation de travaux dans les infrastructures sportives (200 000 €),
- L'équipement de la salle du polygone en matériel scénique (20 000 €).

Autres investissements (1 000 000 €) avec notamment :

- La réfection de la toiture de l'espace liberté (100 000 €),
- La réalisation de travaux divers dans les bâtiments (380 000 €),
- La modernisation du parc de véhicules municipaux (100 000 €),
- L'achat de matériel informatique (180 000 €).

6) NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE

En 2018, l'épargne brute était de 1 653 604.03 euros et l'épargne nette était de 806 451.88 euros.

La commune de Chevigny-Saint-Sauveur souhaite conserver des niveaux d'épargnes forts afin de financer un programme d'investissement toujours plus ambitieux.

7) NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Au 31 décembre 2018, l'en-cours de la dette du budget général est de 5.955 068 €.

Rapporté au nombre d'habitants (source fiche DGF 2018) qui est de 11 819 cela donne un ratio par habitant de 504 €.

Pour mémoire, les en-cours de la dette du budget général au 31/12 (données DGFIP) des années précédentes s'élevaient à :

2014	2015	2016	2017	2018
8 391 000 €	7 501 000 €	6 672 000 €	6 870 000 €	5 955 068 €

Rapporté au nombre d'habitants, l'en-cours de dette pour les communes de strate comparable au était en 2017 de :

Encours total de la dette au 31/12/18	Encours total de la dette au 31/12/17	Moyenne départementale (4 communes)	Moyenne Régionale (15 communes)	Moyenne Nationale (529 communes)
504 €/hab	607 €/Hab	620 €/Hab	842 €/Hab	893 €/Hab

Aucun emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice 2018.

La classification Gissler classe les emprunts en fonction d'une échelle de risque allant de 1A (emprunts ne comportant aucun risque) à 6F/ « hors charte » (emprunts à risque élevé). Au regard de cette classification, l'encours de dette de la commune au 31/12/2018 est composé d'emprunts classés intégralement en 1A, la commune n'ayant souscrit aucun emprunt structuré.

L'en-cours de la dette est constitué d'emprunts à taux fixes à hauteur de 92 % et de prêts à taux variables à hauteur de 8 %.

Au 31/12/2018, il n'y a plus aucun emprunt sur le budget annexe « ZAC 6NA »

La commune ne dispose pas de ligne de trésorerie. Une nouvelle ligne de trésorerie (Cf. délibération n°123/02/2019 du 4 février 2019) relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire) pourra être éventuellement négociée en cours d'année afin de pallier tout besoin éventuel de trésorerie.

A titre d'information, la commune disposait au 31/12/2018 d'une trésorerie de 2 748 231 €.

L'objectif de la commune en matière d'endettement pour les exercices budgétaires 2019 et suivants sera principalement de veiller à conserver le niveau d'endettement raisonnable actuel.

En ce qui concerne le budget principal, un emprunt limité au niveau du remboursement du capital pour 2019 (750 000 € hors emprunt nouveau) pourrait être souscrit.

8) CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est calculée en rapportant le montant du capital de la dette restant dû à l'épargne brute. La direction générale de la comptabilité publique et celle des collectivités locales considérant que les communes ayant une capacité de désendettement inférieure à 8 ans étaient dans une situation correcte. Le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle procédure d'encadrement budgétaire pour les collectivités locales basée sur le ratio de désendettement. Selon cette dernière, le plafond à ne pas dépasser est de 12 années pour le bloc communal. Le ratio de capacité de désendettement est inférieur à 4 années en 2018.

9) NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Dans un souci de préservation du pouvoir d'achat des Chevignois, le budget primitif 2019 a été construit sur les bases d'un maintien des taux de fiscalité locale et ne prend donc en compte que la revalorisation des bases décidée par le gouvernement.

Les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur le bâti et de taxe foncière sur le non bâti sont respectivement de 11.64%, 21.32%, 80.90%.

10) EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

En 2018, rapporté au nombre d'habitants, le coût de la masse salariale pour la commune est de 465 €. Le montant des remboursements de salaire (assurance statutaire, emplois aidés et subventions) ont été de l'ordre de 153 185 € établissant le niveau de la masse salariale nette de la commune à 5 343 582 €.

Rapporté au nombre d'habitants, le coût de la masse salariale nette représente pour les Chevignois un coût de 452 € par habitant. Pour information, le coût par habitant de la masse salariale nette (intégrant les remboursements de salaire) par habitant pour la moyenne des communes de strate comparable était de 660 € en 2017.

L'analyse des charges de personnel et des dépenses assimilées (frais de nettoyage des locaux, personnel des PEP21 affectés au centre de loisirs dans le cadre de la délégation de service public) fait apparaître les éléments suivants :

Dépenses de personnel (Chapitre 12)	
(dont 1 291 € relatifs aux services civiques)	5 496 767
(dont 62 770 € relatifs au personnel de restauration et d'animation mis à disposition dans le cadre de la DSP)	
Frais de nettoyage des locaux	143 028
Coût du personnel des PEP21 dans le cadre de la DSP	125 324
Total charges de personnel et assimilé	5 765 119
Remboursement sur rémunération (chapitre 013)	153 184
Subvention des contrats aidés pour le personnel des PEP21 dans le cadre de la DSP	15 469
Total charges de personnel nettes et dépenses assimilées	5 749 650

Pour la commune de Chevigny-Saint-Sauveur le montant total des charges de personnel nettes et des dépenses assimilées est donc de 5 749 650 € soit un coût par habitant de 486.50 € soit un montant nettement inférieur aux moyennes des strates des communes comparables.

Coût des charges de personnel nettes et dépenses assimilées par habitant	Moyenne départementale (4 communes)	Moyenne Régionale (15 communes)	Moyenne Nationale (529 communes)
486.50 €/Hab	733 €/Hab	615 €/Hab	660 €/Hab

Dans le budget 2019, les crédits inscrits dans le chapitre charges de personnel ont augmenté de 50 000 euros pour atteindre 5 650 000.00 euros